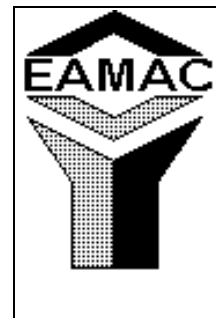




ASECNA
**Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne
en Afrique et à Madagascar**
32-38, Avenue Jean Jaurès –Dakar BP 3144
Tél : 00 221 338496600 Fax : 00 221 338234654



EAMAC
Ecole Africaine de la Météorologie et de l'Aviation Civile
B.P. 746 Niamey – Niger

Tél.: (+227) 20 72 36 62 Fax : (+227) 20 72 22 36 <http://www.eamac.ne> Contact : eamacsec@asecna.org

CONCOURS D'ENTREE A L'EAMAC

SESSION DE MAI 2016

Cycle : Technicien

Dates du Concours : du 18 au 20 mai 2016

Durée de la formation : Neuf (09) mois

1. Modalités d'inscription

- Les inscriptions au Concours EAMAC, session de mai 2016, se feront en ligne du **07 au 27 mars 2016** sur le site **www.eamac.ne** à la rubrique **CONCOURS D'ENTREE** (bien lire les informations et consignes) ;
- Après une prévalidation par l'EAMAC, les candidats seront invités à déposer leur dossier auprès du Comité Local du Concours pour vérification de conformité (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile) ; L'affichage des listes définitives dans les Centres de Concours tiendra lieu de convocation.

2. Conditions d'inscription

Candidats externes :

- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F, ou diplôme équivalent pour les pays hors système francophone ;
- Etre âgé de vingt-quatre (24) ans au plus au 31 décembre 2015.

Candidats internes (agents de l'ASECNA) :

- Etre opérationnel dans un service technique de l'Agence : NA – IRE – MTO ;
- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F ou diplômes équivalents pour les pays hors système francophone ;
- Avoir une ancienneté de trois (03) ans au moins à la date du concours ;
- Etre âgé de cinquante (50) ans au plus au 31 décembre 2015
- Un agent de l'ASECNA ne peut pas postuler en tant que candidat externe.

Candidats internes (professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie) :

- Etre titulaire d'un BAC scientifique de série C, D, S ou technologique de série E ou F, ou diplôme équivalent pour les pays hors système francophone ;
- Etre âgé de cinquante (50) ans au plus au 31 décembre 2015.

Un candidat ne peut postuler la même année au concours d'entrée et à l'admission sur titre. Le dossier de candidature en admission sur titre d'un candidat s'étant inscrit pour passer le concours d'entrée ne sera pas pris en compte.

3. Coefficients des matières, notes éliminatoires et programme de déroulement des épreuves:

Matières	Date	Durée	Horaires en GMT	Coeff.	Notes Eliminatoires
Français	18 mai 2016	4 heures	07 h – 11 h	3	< 05/20
Physique	18 mai 2016	3 heures	14 h – 17 h	4	< 05/20
Mathématiques	19 mai 2016	3 heures	07 h -10 h	4	< 05/20
Anglais	19 mai 2016	2 heures	13 h – 15 h	2	< 05/20
* Epreuves professionnelles	20 mai 2016	2 heures	07h – 09h	-	-
Moyenne générale					<10/20

**Les épreuves professionnelles sont réservées aux agents de l'ASECNA et aux professionnels de l'Aviation Civile et de la Météorologie, ils composeront dans leur spécialité de base.*

4. Composition du dossier: Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du diplôme exigé ;
- une copie légalisée, certifiée conforme à l'original du relevé de notes de l'examen relatif au diplôme présenté ;
- pour les candidats encore en terminale : certificat d'inscription en terminale scientifique ainsi que le(s) relevé(s) de notes de la classe de première ;
- une copie légalisée, certifiée conforme de l'extrait d'acte de naissance ;
- deux photos d'identité de couleur récente sur fond blanc ;
- la fiche individuelle de renseignement remplie (fournie lors du dépôt du dossier par le Comité Local du Concours) ;
- pour les agents de l'ASECNA : autorisation écrite du Représentant de l'ASECNA ou du Délégué aux AAN
- pour les professionnels AC/MET : autorisation écrite de l'employeur et engagement écrit de prise en charge de la formation par l'employeur.

Information aux candidats qui seront déclarés admis : En plus des pièces ci-dessus indiquées, les pièces complémentaires suivantes seront à fournir lors de l'inscription à l'EAMAC :

- une copie légalisée, certifiée conforme du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- un certificat de visite et contre visite médicale.

- Période de dépôt des dossiers (uniquement pour les candidats déclarés autorisés): **du 04 au 29 avril 2016** auprès du comité local du Concours de l'Etat de résidence (s'adresser à l'Autorité de l'Aviation Civile).
- Publication des résultats au début du mois de **juillet 2016**. L'EAMAC ne publie que les résultats des cycles pour lesquels les pays ont préalablement exprimé des besoins.
- L'inscription définitive des candidats « sous réserve d'obtention de leur diplôme » ne sera prononcée par l'EAMAC qu'après production d'une copie certifiée conforme de l'attestation de réussite au BAC